

le mot du maire

le upirullien



Chères lupirulliennes, chers lupirulliens

Tout d'abord, laissez-moi vous remercier de la confiance que vous avez accordée à l'équipe qui demandait vos suffrages et que vos avez plébiscitée largement dès le premier tour des élections municipales.

Ce numéro 20 du lupirullien devait paraître immédiatement après ce premier tour. Malheureusement, le coronavirus en a décidé autrement. Le confinement mis en place le surlendemain a interdit toute réunion et en particulier celle qui aurait permis d'élire le maire et les adjoints. Impossible donc de boucler les pages consacrées à la composition du conseil municipal, des commissions et des

syndicats.

Après l'arrêt de la quasi-totalité des activités municipales pendant plus de deux mois, l'élection du maire et des adjoints a pu avoir lieu le mardi 26 mai. Les conseillers m'ont renouvelé leur confiance et ont élu **Sylvain Roger et Florence Gogien** respectivement premier et deuxième adjoints. L'équipe municipale a enchaîné les trois premiers conseils municipaux à un rythme hebdomadaire pour rattraper le temps perdu et relancer la machine au plus vite.

Je remercie au passage, **Patrice Picheney**, pour les 38 années au service de notre collectivité. Merci à lui en particulier pour son engagement à mes côtés pendant ces 6 dernières années.

J'en profite également pour souligner que la distribution des masques de TCM a mis en lumière la difficulté pour la mairie d'avoir les informations exactes sur la composition des ménages. Il a fallu cette distribution pour se rendre compte que Rouilly-Saint-Loup compte beaucoup plus d'habitants que ceux qui sont recensés. Je rappelle qu'il est primordial de venir s'inscrire lorsqu'on vient s'installer dans la commune et qu'on ne peut prétendre à avoir les avantages de la commune si on ne veut pas que l'on sache qu'on y habite.

Cette distribution n'a pas été facilitée non plus par l'état des boîtes aux lettres de certains habitants. Sur beaucoup d'entre elles, le nom ne figure pas ou n'est pas à jour. Il serait bien pour les personnes qui distribuent du courrier et notamment pour les facteurs qui se succèdent que les noms soient clairement affichés.

Pour beaucoup, les échanges pendant le confinement ont eu lieu via le répondeur de la mairie. Bon nombre d'entre eux ont demandé des sacs de tri ou plus simplement qu'on les rappelle.

Dans ce cas précis, pensez à bien donner votre identité et vos coordonnées téléphoniques. N'hésitez pas à laisser votre numéro de téléphone et à le répéter.

Je vous souhaite une bonne lecture

Le Maire Jean-Marie CASTEX

sommaire	
le mot du maire	2
mémento	3
élimination des déchets	8
état civil 2019	9
conseil municipal	10
bien vivre ensemble	12
démarches administratives	14
championne de France	15
rouilly actualité	16
rouilly en images	17
portraits de conseillers	18

mémento 2020



personnel communal

secrétaire Aline LENOIR agents d'entretien

José VIEIRA Chantal GOUMARD

adresse et téléphone de la mairie

27, rue Saint-Loup

03.25.41.58.39

adresse mail

mairierouillysaintloup@wanadoo.fr

site internet

www.rouillysaintloup.fr

page facebook

Rouilly-Saint-Loup'infos

Pour mieux vous servir, la mairie étend ses horaires d'ouverture

lundi : 13 h - 18 h mercredi : 9 h - 12 h jeudi : 15 h - 17 h

Une permanence du maire et des adjoints

est mise en place.

Pour rencontrer le maire ou un adjoint, merci de prendre rendez-vous auprès

du secrétariat

numéros utiles

Pompiers:

*CPI de Rouilly-Saint-Loup:

Ludovic ROGER ® 06.13.57.62.37

*Troyes: 18

SOS Médecin: 3624

Centre hospitalier: 2 03.25.49.49.49

Gendarmerie de Bréviandes :

17 ou 03.25.83.17.50

Urgence Eau (SAUR):

Urgence Assainissement:

*heures de bureau du S.D.D.E.A

3.25.41.17.16

*dépannage 24/24

3.25.79.00.00

Urgence électricité:

9.726.750.10

le <u>upirullien</u>

Assistante familiale

Corinne SIANKOWSKI 3, rue de la Potence 06.83.58.69.36

Assistante maternelle

Virginie SCHWARTZ

9, rue des Quatre Vents

60.08.09.28.26

Ecole élémentaire

19, rue de l'école © 03.25.41.59.67

Directrice
Emmanuelle MOULET
Enseignantes
Aude BOSSUAT (CE2-CM1)
Marjorie CHATELAIN (CM1-CM2)



Collège de secteur

29, rue Charles Delaunay 10270 Lusigny sur Barse © 03.25.43.84.20

> Principal: Monsieur SCHEPENS

Autres écoles du RPI

Ruvigny

Dominique RODRIGUEZ (PS-MS)
Dorothée BUROT- Imeen RACHEDI (MS-GS)

Montaulin

Emmanuelle MOULET / P. FIDJI (CP) Delphine PIQUEE (CE1-CE2)



SIVOS

Syndicat Intercommunal
à VOcation Scolaire
(cantine, garderie, périscolaire)

Président

Jean-Marie CASTEX

1, Impasse du Bois 10410 Ruvigny 3.25.40.23.71

sivos10410@orange.fr

artisans-services de proximité-associations

le upirullien

amicale des sapeurs pompiers

Président

Tony CARNEIRO

3.25.41.54.45



aide à domicile en milieu rural (ADMR)

Présidente

Régine MAS 1 bis, rue des Abeilles 10390 Verrières

3.25.43.90.22

conciliateur de justice

Hubert MAUFFROY Mairie de Lusigny

2 03.25.41.20.01

Sur rendez-vous le 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi de chaque mois





trésorerie de Lusigny

Comptable du Trésor

Thierry De Carvalho

8 03.25.41.20.43

agence postale (Montaulin)

© 03.25.41.24.80 ouverte du lundi au vendredi de 17 h à 19 h





santé (Verrières)

Infirmièr(e)s à domicile :

Mme MARIN M. WYDRA

06.13.02.47.16

artisans

couvreurs: SARL COURTALON-DI MALTA

3.25.78.34.26

démolition-terrassement : BARRIER démolition

Olivier BARRIER **06.14.30.12.15**

espaces verts: E.S.A.T Le Menois

3.25.76.27.00

garage DK Auto:

3.25.41.59.13

maçon : CARLAC CONSTRUCTIONS

3.25.41.54.45

maraîcher: Xavier COLLINET

2 03.25.41.55.80

plaquiste, aménagement de combles :

Fabien CHAUVIN

3.25.81.66.04

taxi de Rouilly-Saint-Loup:

Laureen ROGER

6.27.39.58.14

terrassement:

Patrice GLOTON

3.25.41.59.32



paroisse

Père MOIMONT

Presbytère de Saint Julien 11, rue de Sancey

10800 Saint Julien les Villas

3.25.82.12.86

personne relais:

Ghislaine HANIN

3.25.41.58.13



visites

Des membres de l'équipe paroissiale de Saint Julien les Villas (dont fait partie Rouilly) proposent de rendre visite aux personnes âgées, seules, malades et qui en expriment le désir.

Si vous connaissez des personnes qui souhaiteraient de telles visites, merci de contacter l'accueil de la paroisse au 03.25.82.12.86 (permanences du lundi au samedi de 10 h à 11 h 30, le mardi et le vendredi de 16 h 30 à 18 h)

mariage, baptême

Pour un mariage, entamer les démarches 6 mois avant la date, pour un baptême, 3 mois.

bus scolaire du R.P.I.

	Ruvigny	Rouilly	Daudes	Montaulin	Daudes	Rouilly	Ruvigny
matin	7.56/7.58	8.03	8.08	8.10	8.13	8.18	8.23
soir	16.18	16.25	16.32	16.35	16.38	16.43	16.48/16.50

	Montaulin	Daudes	Rouilly	Ruvigny	Rouilly	Daudes	Montaulin
midi	11.15	11.20	11.25	11.30/11.32/11.34	11.38	11.42	11.44

	Ruvigny	Montaulin	Daudes	Rouilly	Ruvigny	Rouilly	Daudes	Montaulin
après- midi	12.48	12.56	12.58	13.02	13.06/13.08/13.10	13.15	13.20	13.25

		Menois (place des Tilleuls)	Grèves (rue des Grèves)	Rouillerot (rue des Ormées)	Ecole Primaire (rue de l'Ecole)
hua aaalaina du aallàaa	matin	8.25	8.27	8.31	8.29
bus scolaire du collège	soir	17.35	17.33	17.29	17.31
	mercredi (retour)	12.35	12.33	12.29	12.31

ligne de bus (ter) Rouilly-Saint-Loup / Troyes



	LMMJV	samedi	LMMJV	samedi	LMMJV	samedi	LMMJV	samedi	LMMJV
Rouilly-Saint-Loup (Ecole)	7.12	7.15	13.42	13.44	12.23	12.33	17.48	18.44	19.38
Rouilly-Saint-Loup (Tilleuls)	7.15	7.17	13.44	13.46	12.21	12.31	17.46	18.42	19.36
Saint Julien les Villas	7.20	7.22	13.49	13.51	12.16	12.26	17.41	18.37	19.31
Troyes (Quennedey)	7.24	7.26	13.53	13.55	12.10	12.20	17.36	18.33	19.27
Troyes (Bd du 14 Juillet)	7.27	7.28	13.56	13.57	12.08	12.18	17.33	18.31	19.25
Troyes (Bd Victor Hugo)	7.29	7.30	14.01	13.59	12.03	12.13	17.30	18.29	19.23
Troyes (Gare)	7.32	7.33	14.05	14.02	12.00	12.10	17.25	18.26	19.20



Vous cherchez une solution économique pour votre parcours domicile-travail ?

Pensez au court-voiturage!

Téléchargez l'application **KAROS** mise en place gratuitement par Troyes Champagne Métropole sur l'App Store ou sur Google Play.

le upirullien

Location de la salle polyvalente

grande salle

moyenne salle avec cuisine

moyenne salle sans cuisine petite salle avec cuisine petite salle sans cuisine

1 jour 300 €/ **450 €*** 2 jours 450 €/ **600€***

1 jour 200 € / **300 €***

2 jours 300 € / 400€*

100 € / 150 €*

75 € / **100 €***

50 € / **75 €***

liste complète des tarifs et règlement de la salle auprès de la secrétaire de mairie ou sur le site

www.rouillysaintloup.fr

*personnes extérieures à la commune

Danse

Professeur
Caroline RIO

6.50.06.96.25

le lundi et le mercredi salle des fêtes

Thés dansants

Organisateur

Christian GAURIER

06.07.67.32.11

tous les mardis à partir de 14 heures salle des fêtes

Equitation

Centre Equestre Troyen (Les Sabots d'Or)

Responsable

Anne-Laure BRUNAUD

06.09.62.36.17

Accroland

(Parcours aventure)

4, rue du Lavoir de Menois

™ 0€

06.38.90.25.17

Baby gym L.I.A

Association Forme et Bien Etre

Présidente

Isabelle MARTY

6.37.47.11.43

le jeudi de 17 h 45 à 19 h 45 salle des fêtes

Marche

départ de la passerelle

chaque jeudi

à 14 heures

Société de chasse

Président

Laurent CORDIER

6.85.24.04.41

Pêche communale

Président :

Sylvain ROGER

Vice-Président

Francis AZIERE

03.25.41.58.39

Après-midis jeux

(belote, scrabble)

deux lundis par mois à la salle des fêtes

3.25.41.58.39

élimination des déchets

le upirullien

Les conteneurs dédiés à la collecte des ordures ménagères et les sacs de tri doivent être déposés sur le domaine public au plus tôt la veille au soir (jeudi) et rentrés au plus tard le jour même de la collecte (vendredi). La règle s'applique avec un jour de décalage en cas de jour férié dans la semaine.



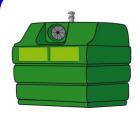
Ordures ménagères

Ramassage le vendredi (ou le samedi matin lorsqu'il y a un jour férié qui précède le jour de ramassage.)

Le dépôt de sacs d'ordures ménagères dans la poubelle du voisin est strictement interdit.

En cas de besoin, des sacs supplémentaires à déposer sur votre poubelle sont en vente à la mairie.

Chaque foyer a droit à 5 supplémentaires gratuits par an.



Verre et papier

Les containers à verre et à papier sont mis à disposition derrière la mairie. (à partir de 8 heures)

- * Votre poubelle n'a pas été ramassée
- * Vous avez emménagé et vous n'avez pas encore de conteneur pour vos ordures ménagères

contactez le SIEDMTO

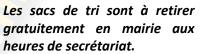
Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

03.25.41.08.03 *www.siedmto.fr*



Tri sélectif

Ramassage un vendredi sur deux (ou le samedi matin lorsqu'il y a un jour férié qui précède le jour de ramassage.)







Déchets verts

Les déchets verts et en particulier les produits de la tonte se mettent dans les composteurs individuels ou dans les déchetteries.

Déchetteries les plus proches

*Saint Julien les Villas fermée le mardi *Lusigny sur Barse fermée le vendredi

En aucun cas les déchets verts ne se jettent par-dessus son mur dans la propriété du voisin ou sur le domaine public.

Les personnes peu scrupuleuses sont redevables d'une amende.

Tout brûlage de végétaux, d'ordures ménagères, de matière plastique...) à l'air libre

est strictement interdit.

arrêté préfectoral n° 07-3065 du 21 juillet 2007



le upirullien



Sarah Mansuy et Bastien Brague 6 avril 2019 Charlotte Hubert et Antoine Siodos

20 avril 2019

Angélique Aimé et Bruno Denis 11 mai 2019

Marine Gadenne et François-Xavier Garcia
18 mai 2019

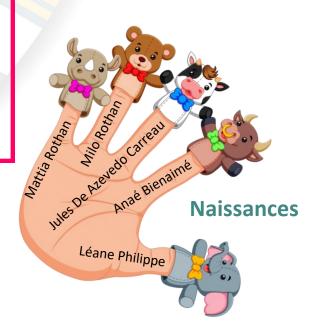
Manon Duval et Romain Grodet 1er juin 2019

Sylviane Lamarche et Francis Damiano 23 novembre 2019

Décès



une pensée pour les deux lupirulliens qui nous ont quittés en 2019





Bienvenue aux nouveaux lupirulliens

La municipalité souhaite la bienvenue aux habitants qui se sont installés en 2019. Elle invite tout nouvel arrivant à se présenter à la mairie dès son arrivée afin de faire connaissance et de faciliter les démarches administratives.

Mariam et Mathieu Vaillot Angélique Lavocat Laetitia et Nicolas Berthier Servane Rolié et Julien Vogel Amandine Maison et Benjamin Goussard Elodie Tasserit et Romain Roger Mathilde et Guillaume Patural Kyldine Bosc et Jean-Félix Salembien Mireille Klein et Denis Cloquemin Sandra et Christian Chavanon
Honorine Antoine et Mathieu Daunay
Emilie Robert et Ludovic Bourboin
Julie Merle et Guillaume Veber
Ludivine Berg
Nathalie Sanchez et Sébastien Pasquerault
Agnès Gasmi et Romain Morin
Aymeric et Magali Warnier
Chantal Jacquemet

les membres du conseil municipal 2020-2026



Jean-Marie CASTEX
Maire



Sylvain ROGER
Premier Adjoint délégué aux affaires foncières,
à l'urbanisme et au patrimoine



Florence GOGIEN

Deuxième Adjointe déléguée

aux affaires sociales et à la communication



Benoit ROTHAN
Conseiller



Magali DI MALTA Conseillère



Jean-Raymond LUDOT
Conseiller



Christine LACAILLE
Conseillère



Marie Thérèse LAMOTTE Conseillère



Francis AZIERE
Conseiller



Isabelle LEBOEUFConseillère



Mathieu ROYER
Conseiller



Laurent CORDIER
Conseiller



Marie-Charlotte BOURSON
Conseillère



Tony CARNEIRO
Conseiller



Mathieu VAILLOT

Conseiller

Syndicats intercommunaux	Titulaires	Suppléants
SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) est chargé de toutes les questions scolaires et périscolaires	* Jean-Marie CASTEX * Benoit ROTHAN * Mathieu ROYER * Marie-Charlotte BOURSON	* Sylvain ROGER * Florence GOGIEN
SIEDMTO (Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers de l'Aube) gère l'élimination des déchets.	* Christine LACAILLE	* Francis AZIERE
le SDEA (électricité) (Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube)	* Marie Thérèse LAMOTTE	* Francis AZIERE
SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube)	* Sylvain ROGER	* Laurent CORDIER

Commissions communales	Titulaires	
Commission d'urbanisme est chargée de tous les travaux d'urbanisme sur la voie publique	* Sylvain ROGER * Laurent CORDIER * Christine LACAILLE * Tony CARNEIRO * Mathieu VAILLOT * Marie Thérèse LAMOTTE * Jean-Raymond LUDOT	
Commission des fêtes et des animations prépare les cérémonies, les manifestations, les sorties de l'année	* Florence GOGIEN * Magali Di MALTA * Mathieu ROYER * Francis AZIERE * Jean-Raymond LUDOT	
Commission des bâtiments étudie les travaux sur les bâtiments communaux	* Sylvain ROGER * Tony CARNEIRO * Laurent CORDIER * Isabelle LEBOEUF * Marie Thérèse LAMOTTE * Jean-Raymond LUDOT	
Commission des jeunes propose des activités pour les jeunes de 10 à 17 ans	* Magali Di MALTA * Mathieu ROYER * Francis AZIERE * Sylvain ROGER	
Commission de révision des listes électorales valide les radiations et les inscriptions sur la liste électorale	* Francis AZIERE	
Commission Consultative Communale des Sapeurs Pompiers Volontaires (CCCSPV)	* Florence GOGIEN * Magali Di MALTA	* Benoi

Le maire est membre de droit de toutes les commissions

se réunit avec les représentants des pompiers pour les questions liées au CPI.

- * Isabelle LEBOEUF

Suppléants

- oit ROTHAN
- * Sylvain ROGER
- * Laurent CORDIER

conseils pour...

le <u>upirullien</u>



Si vous repérez un chien en train de divaguer sur le territoire de la commune, prévenez au plus vite la mairie (ou le cas échéant la gendarmerie de Bréviandes)

Un des conseillers chargé des animaux errants prendra en charge l'animal et tentera dans un premier temps d'identifier le propriétaire habitant peut-être la commune.

Pour retrouver plus facilement les propriétaires des chiens adeptes de la fugue, la municipalité propose aux propriétaires d'effectuer l'inscription de l'animal en mairie.

Celle-ci n'est en aucun cas obligatoire, sauf pour les chiens de première et deuxième catégories. Le non respect entraîne une amende de 750 €.

Si l'animal n'a pu être identifié, le maire fait appel au service de récupération des animaux errants de Troyes Champagne Métropole auquel la commune a adhéré l'an dernier.

L'animal est alors capturé (si ce n'est pas déjà fait), emmené en fourrière où il est soigné en attendant l'identification du propriétaire.

Lorsque c'est fait, le chien est rendu à son propriétaire qui acquittera le coût de la capture, de l'hébergement et des soins.



Travaux d'entretien bruyants et respect du voisinage

Avec la saison estivale et les activités parfois bruyantes qui y sont liées (tontes, piscine, entretien des propriétés...), il est important de respecter quelques règles élémentaires.

Les activités bruyantes ne sont autorisées que les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h 30 ainsi que les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.



Les tontes sont strictement interdites le dimanche et les jours fériés.

Que faire si vous avez un nid d'hyménoptères ?



Identifiez le type d'insectes (guêpes, frelons, frelons asiatiques)

Localisez avec précision le nid et **évaluez** son importance. (*inutile de déplacer les pompiers si le nid ne compte que quelques individus*)

Contactez la Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat afin de signaler le besoin d'intervention.

Les Sapeurs Pompiers du CPI interviendront dans un délai de 3 à 7 jours et en soirée.

Aucune contribution ne vous sera demandée.

En cas d'urgence, il est plus prudent de faire appel à une entreprise privée.

Dans le cas d'abeilles, il est conseillé de contacter directement un apiculteur qui viendra récupérer l'essaim.

... le bien vivre ensemble

le upirullien

L'Entretien devant votre propriété

En toute saison, propriétaires et locataires sont tenus de maintenir en parfait état de propreté la partie qui sépare leur propriété de la route. Cette règle est applicable au droit des façades ou des clôtures sur toute la largeur du trottoir ou sur 1,50 m en l'absence de trottoir.

Balayage

Propriétaires et locataires sont tenus de balayer les fleurs, les fruits, les feuilles provenant des arbres à proximité plus ou moins immédiate en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.



Désherbage

Les parties enherbées doivent être tondues régulièrement.

Lorsque le désherbage est nécessaire, il ne peut se faire que par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exception de l'usage des produits phytosanitaires et des produits non homologués qui sont strictement interdits.

Elagage

Chaque riverain possédant une haie, des arbres ou des arbustes en bordure de propriété doit procéder à l'élagage des branchages dépassant l'aplomb de la clôture. La hauteur de la haie est limitée à 3 mètres mais peut-être réduite en cas de gêne à la visibilité dans un virage ou dans un carrefour.



Libre passage

Les riverains des voies publiques ne doivent pas gêner le passage sur le trottoir ou sur le bas-côté en y mettant des bordures, en déposant des matériaux ou en y stationnant des véhicules qui constitueraient un obstacle au cheminement des piétons, des poussettes, des personnes à mobilité réduite et des véhicules de secours.



Brûlage à l'air libre

La quasi totalité des plaintes qui arrivent en mairie pour troubles de voisinage provient des désagréments liés aux fumées lors de brûlages à l'air libre : brûlage de



déchets verts, mais aussi d'ordures ménagères et de plastique.

Ces brûlages émettent des particules toxiques provoquant de graves conséquences pour l'environnement et la santé de chacun d'entre nous.

Tout brûlage à l'air libre est strictement interdit

par l'arrêté préfectoral n° 07-3065 du 21 juillet 2007

Soyons éco-responsables, utilisons les déchetteries!

règles en matière d'urbanisme

le upirullien

Certaines modifications ou ajouts sur votre propriété sont soumis à la règlementation en cours. Ces opérations nécessitent soit un Permis de Construire (PC) ou simplement une Déclaration Préalable (DP). Pour tout renseignement complémentaire, contactez la mairie.

	type de travaux	superficie	autorisation
		< 20 m²	Déclaration Préalable
	construction nouvelle	> 20 m²	Permis de Construire
	modification	< 40 m²	Déclaration Préalable
TYPULL	sur construction existante	> 40 m²	PC
		en limite de voie publique	Déclaration Préalable
	clôture	en limite de voisinage	Déclaration Préalable
· ·		< 100 m ²	Déclaration Préalable
	piscine	> 100 m ²	PC

démarches administratives

Cartes nationales d'identité, passeports

Pour obtenir une carte nationale d'identité ou un passeport, il faut s'adresser à l'une des treize mairies auboises équipées du dispositif. Les deux plus proches de Rouilly-Saint-Loup sont Saint-Julien-les-Villas et Creney-près-Troyes.

Pour faciliter vos démarches, vous pouvez néanmoins retirer les formulaires à la mairie de Rouilly-Saint-Loup ou également pré-remplir votre demande par internet en vous connectant à l'adresse

https://passeport.ants.gouv.fr

Recensement

Filles et garçons de nationalité française, doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.



Le recensement est obligatoire et indispensable pour participer à la journée défense et citoyenneté (JCD).

L'attestation à la participation à la journée JCD est réclamée pour toute inscription aux examens et concours (CAP, Baccalauréat, permis de conduire...).

De plus, le recensement permet l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales.

Pour se faire recenser, il suffit de se rendre à la mairie muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.



Recensement des personnes fragiles

La Mairie tient un registre des administrés isolées et particulièrement vulnérables en période de canicule.

En effet, lors de ce type d'événement (malheureusement de plus en plus fréquents), nous nous attachons à prendre des nouvelles régulières des personnes inscrites.

L'inscription est une démarche volontaire de la personne ou de son entourage. Si vous vous sentez concerné, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

championne de France d'attelage canin

le <u>upirullien</u>



Ophélie AZIERE habite à Rouilly depuis qu'elle et née. Passionnée depuis toute petite par les chiens, elle s'est orientée en 2012 vers l'attelage canin.

Ophélie pratique cette discipline au club « l'avenir canin des lys de St Maure », avec sa femelle Berger Allemand Elyte.

L'attelage canin est une activité canine qui nécessite une complicité entre le maître et son chien. Le chien doit évoluer sans laisse.

L'équipe maître-chien doit obtenir son Brevet d'Attelage canin pour pouvoir participer aux concours.

Les concours d'attelage canin comportent trois épreuves.

<u>La régularité</u>: qui se déroule en forêt dans des conditions naturelles. Chaque conducteur doit estimer son propre temps nécessaire pour effectuer le circuit, le mieux classé est celui qui est le plus près du temps.

Les obstacles : (au nombre de quinze) Le parcours est censé représenter les difficultés rencontrées lors

de trajets quand le chien était autrefois utilisé au travail (dévers, pédiluve, tunnel, bascule, marche, etc..) l'épreuve n'est pas chronométrée, il s'agit avant tout d'un travail de maniabilité et de précision avec une relation maitre/chien parfaite. Tout le travail se fait à distance et à la voix uniquement.

<u>L'harmonie</u>: c'est la référence historique de l'attelage et la recherche de l'authenticité, l'exigence. L'épreuve rappelle

l'utilisation du chien attelé pour un emploi ancien ou une activité où le chien était l'auxiliaire de l'homme. Seul le conducteur est costumé, la charrette est décorée (outils, objets d'époque) pour illustrer un vieux métier. (comme sur la photo où Ophélie est en postière qui livre le courrier à la place des hommes, partis à la guerre)

Participant à de nombreux concours, elle obtient des résultats plus que convaincants comme l'attestent les 80 coupes qu'elle a déjà remportées. Sélectionnée sur ses bons résultats, elle participe au championnat de France. La finale a eu lieu le 7 et 8 septembre dernier à St Dizier dans la Haute Marne.

Entre sa chienne Elyte, doyenne du grand prix de France et Ophélie, la plus jeune conductrice, l'osmose est totale. Ophélie porte haut ses valeurs, l'esprit sportif, la convivialité, surtout le bien être et le

respect du chien.

Responsable attelage de toute la région Champagne Ardenne,
Ophélie parle de l'attelage comme de « l'apprentissage de la sade France scc gesse », et cette philosophie aura porté ses fruits.

Grand Prix
Be France
SCC
SSCS

WESSAGE
SSSAGE
SSSAG

Première aux obstacles, deuxième à la régularité, (et très convaincante aussi à l'harmonie) Ophélie termine le Grand Prix de France première sur la plus haute marche du podium.

le upirullien



Boîte à lire

Encore une riche idée de Francis Azière qui a recyclé un ancien réfrigérateur en boîte à lire très originale. Installée depuis la mi-février près de la mairie, elle permet d'emporter un livre pour le lire à la maison, de déposer un ouvrage dont vous n'avez plus l'utilité ou encore de vous installer sur le nouveau banc pour lire sur place.



Chenilles processionnaires



Elles se sont invitées dans les pins de la communes et y prolifèrent Ce sont des chenilles processionnaires qui établissent ces cocons en haut des pains et qui circulent en procession. Elles sont très urticantes et donc dangereuses pour les humains comme pour les animaux. La mairie a fait l'acquisition



de pièges qu'elle revend aux particuliers qui voudraient en mettre en place.

Appel aux artistes en herbe

Que dirais-tu de « TAGGER » l'arrêt de bus situé à l'angle de la rue des Grèves et de la rue Saint-Loup? Oui tagger! Ou tout du moins le décorer en peinture!

Nous te proposons donc de réfléchir à un dessin (représentation d'enfants, de sacs de classe, de bus...) qui pourrait être fait sur le côté, dedans... pour qu'on voie de loin que c'est un arrêt de bus. A toi de faire fonctionner ton imagination et de proposer à la mairie un dessin (ou plusieurs).

La taille du dessin est libre A4 ou A3, ou autre, en mode portrait, mais il doit être en couleur (crayons de couleur, feutres ou peinture).

Les dessins devront arriver à la mairie pour le 15 juillet. Ils seront ensuite étudiés par un jury composé de conseillers qui retiendront les meilleurs motifs.

(pas forcément ceux qui ont proposé les motifs)

Tous les participants seront récompensés. Les jeunes pourront peindre l'abribus cet été



rouilly en images

le upirullien











avec le Père Noël





soirée Beaujolais



meilleurs vœux!

portraits

Dans la nouvelle équipe, 12 conseillers étaient déjà présents au mandat précédent et le portrait de chacun d'entre eux était paru dans les différentes éditions. Voici le portrait des 3 nouveaux conseillers.

Benoit ROTHAN,

34 ans, marié, deux enfants. Benoit habite rue de l'école. Responsable logistique Premier mandat de conseiller municipal.

Ses loisirs : le bricolage, le jardinage





Marie-Charlotte BOURSON,

30 ans, deux enfants. Charlotte habite rue des Vignottes. Conseillère en économie sociale et familiale

Premier mandat de conseillère municipale.

Ses loisirs : la cuisine, le jardinage

Mathieu VAILLOT,

30 ans, marié, deux enfants. Mathieu habite rue des Plantes Responsable logistique de la ville Premier mandat de conseiller municipal

Ses loisirs: le football



les plantations... et le jardinier







l'info de Rouilly c'est...

le <u>upirullien</u>



le lupirullien

27, rue Saint-Loup 10800 Rouilly-Saint-Loup 03.25.41.58.39

Publication annuelle

Directeur de la publication :

Jean-Marie CASTEX

Imprimé par la mairie de Troyes à 300 exemplaires

la page facebook rouilly-saint-loup'infos

Publications selon l'actualité



le site internet rouilly-saint-loup.fr



le magazine rouilly-saint-loup'infos

Publication trimestrielle



publicités

Les encarts publicitaires qui paraissent dans le Lupirullien sont ouverts à tous.

Merci de contacter la mairie au 03.25.41.58.39. pour connaître les tarifs des différents formats.









